



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelles orientations de politique sanitaire (NOPS)

Le réseau de soins de la Riviera reconnu d'intérêt public

Jeudi 15 février 2001 à Saint-Légier, le chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Charles-Louis Rochat, a accordé la reconnaissance d'intérêt public à l'Association de soins coordonnés de la Riviera (ASCOR). Après la Côte, le Nord vaudois, la région Orbe -La Vallée, l'Ouest lémanique et le Chablais, la Riviera devient ainsi le 6ème réseau reconnu d'intérêt public. Deux autres projets sont encore en phase d'élaboration et leur constitution sera achevée avant l'été 2001.

Le chef du DSAS s'est réjoui de la constitution de l'Association de soins coordonnés de la Riviera. Le réseau représente sans conteste la forme d'organisation la plus adéquate et la plus flexible pour envisager toutes les prises en charge sur la Riviera aujourd'hui et demain. Que ce soit pour développer les soins de proximité ou pour concevoir l'évolution des structures hospitalières lourdes, conjointement avec d'autres réseaux, les partenaires de l'ASCOR disposent de l'outil idéal. En effet, ils partagent d'ores et déjà des valeurs communes et des projets visant à améliorer la qualité des prestations offertes à la population, en particulier par la création de filières de soins.

Jean de Gautard, président de l'ASCOR, a pour sa part présenté la structure et les projets du nouveau réseau. A côté des hôpitaux de la Riviera et de la Providence, des Centres de traitement et de réadaptation (CTR) de Mottex et de Rive-Neuve ainsi que de la Fondation de Nant pour la psychiatrie, on trouve pour la plupart des établissements de soins et d'hébergement de la région, le dispositif de prévention et de maintien à domicile et un grand nombre de libres praticiens. Le contrat de prestations a été signé pour 12 mois, rétroactivement depuis le 1er janvier 2001. Les projets retenus pour cette année comprennent par exemple la mise sur pied d'un Bureau régional d'information et d'orientation (BRIO), la prise en charge des patients migrants ou encore la création d'une équipe mobile de référence en soins palliatifs.

Lausanne, le 15 février 2001

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021 / 316 42 41 Vincent Matthys,
secrétaire général de l'ASCOR, 021 / 973 16 20